

D. Je parle de certains films spéciaux.—R. Oui, nous le faisons. Pour les prises de vues de *Voyage royal*, par exemple, l'un de nos opérateurs de l'extérieur était M. Borradaik. Cet employé ne faisait pas partie de notre personnel permanent.

D. Venait-il des États-Unis?—R. Non. Il est Canadien et il a déjà travaillé au Royaume-Uni et à Hollywood; il est d'ailleurs excellent preneur de vues. Il habite sur une ferme, en Colombie-Britannique, et nous l'employons à l'occasion par contrat.

D. Cet homme est-il le seul que vous avez embauché ainsi?—R. Non, nous en avons embauché d'autres au cours de l'année.

D. Êtes-vous obligés de les payer plus cher que vos propres employés? Si je pose cette question, c'est que j'ai affirmé à maintes reprises à la Chambre que d'après moi, c'était une sage politique d'offrir des salaires vraiment élevés aux preneurs de vues. De cette façon, il est possible d'employer la crème des opérateurs, ce qui finit par être plus économique à la longue.—R. Vous devez compter avec deux facteurs différents. S'il s'agit d'un opérateur compétent comme M. Borradaik, pour une courte période de temps, cet opérateur recevrait par semaine un salaire plus élevé que celui d'un de nos employés à gages fixes; cependant, pour une période de plus de douze mois, leurs salaires respectifs auraient tendance à s'égaliser.

D. Permettez-vous à vos employés de se livrer à des occupations qui se rapportent à une autre entreprise, en dehors de leurs heures d'emploi?—R. Nos règlements sur ce point sont les mêmes que ceux du Service civil. Si l'un de nos opérateurs voulait s'adonner à la poésie, au cours de ses heures de loisir . . .

D. Les vers en valaient-ils la peine au moins?—R. Ceci n'est évidemment qu'une hypothèse. Mais si le cas se présentait réellement, nous aurions la conviction que notre dilettante est parfaitement dans son droit. Cependant, si cet employé se livrait à un genre de travail analogue à celui pour lequel il est embauché par l'Office, le problème ne serait plus le même.

D. Un des employés de l'Office est, je crois, représentant d'une certaine compagnie de fournitures cinématographiques.—R. Je ne le savais pas. Je vous serais reconnaissant de me donner les renseignements nécessaires à ce sujet.

D. Je vous les donnerai.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. DINSDALE: Lorsque nous avons visité les ateliers de l'Office, j'ai remarqué que la majorité des employés étaient jeunes. Ce fait est-il le résultat de l'âge de l'organisme lui-même, qui en est encore à ses débuts, ou indique-t-il plutôt que le personnel est flottant?

M. HENRY: C'est probablement parce que M. Irwin est jeune lui-même.

Le TÉMOIN: J'ai fait faire la moyenne de l'âge des employés: elle est de 34.6. Deux facteurs entrent en jeu pour expliquer cette moyenne d'âge. Tout d'abord, la cinématographie est un domaine qui intéresse beaucoup les jeunes gens, et ensuite, l'Office est un organisme encore relativement jeune. De toute façon, pour qu'un organisme de ce genre réussisse, il doit être continuellement alimenté par du sang nouveau.

*M. Henry:*

D. Le pourcentage d'employés que vous perdez est-il élevé?—Une fois formés et une fois leur compétence établie et reconnue, ont-ils tendance à passer à d'autres organismes? Je suppose que la concurrence est grande dans ce domaine?—R. Si elle l'est!

D. Et aussitôt qu'un opérateur jouit d'une certaine réputation, il s'en ira ailleurs, je suppose?—R. C'est ce qui arrive assez souvent dans des entreprises du genre au Canada.